



Comité de gestion  
de la taxe scolaire  
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

# Régime de gestion des risques

## Rapport annuel

### 2019-2020





## Table des matières

Le Régime de gestion des risques en 2019-2020 .....	5
Le Régime de gestion des risques en bref .....	9
Le bilan du 1 <sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 .....	11
Les bilans révisés des années antérieures (1 <sup>er</sup> janvier 1987 au 30 juin 2020).....	19
Le bilan et l'état des revenus et dépenses .....	21
Les perspectives.....	23
Les Annexes25	
Annexe A – Membres du comité de gestion des risques du RGR pour 2019-2020 au 30 juin 2020.....	27
Annexe B - Indemnités payées et réserves – période du 1 <sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 .....	29
Annexe C- Revenus et dépenses du RGR – période du 1 <sup>er</sup> janvier 1987 au 30 juin 2020 .....	31
Annexe D – Bilan du RGR au 30 juin 2020 .....	33



# **Le Régime de gestion des risques en 2019-2020**

## **Les faits saillants**

Depuis plus de 30 ans, le Régime de gestion des risques (RGR), répond aux besoins des commissions scolaires (centres de services scolaires) de l'île de Montréal et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (Comité de gestion) en matière d'auto-assurance en responsabilité civile extracontractuelle.

Le RGR a l'avantage de protéger les centres de services scolaires et les commissions scolaires participantes des fluctuations du marché des assurances. De plus, il répond exactement à leurs activités. Il mise sur l'implication des milieux dans le cadre des activités de prévention.

Par exemple, des sessions de formation sur la responsabilité civile dans les écoles ont été offertes aux directions d'établissement, selon leur demande et adaptées à leur milieu. Le Comité de gestion offre aussi des services d'assistance et de conseils ainsi qu'un milieu d'échange sur les meilleures pratiques, et ce, tant pour les répondants des centres de services scolaires et commissions scolaires que pour les directions d'établissements.

Également, le Comité de gestion coordonne des inspections préventives des écoles faites par une firme externe. Environ 50 établissements sont visités chaque année. En 2019-2020, vu la fermeture des écoles du mois de mars à juin en raison de la pandémie Covid-19, seulement 22 établissements scolaires ont fait l'objet d'une inspection préventive. Un rapport d'inspection détaillé a été acheminé aux directions d'établissement et au Service des ressources matérielles des centres de services scolaires et des commissions scolaires concernés.

Le manuel « La responsabilité civile à l'école et la prévention des accidents » ainsi que le « Guide sécurité de certaines activités sportives et parascolaires » sont disponibles pour le milieu scolaire.

Ces mesures préventives permettent d'améliorer les performances du RGR et, surtout, permettent d'éviter des accidents et ainsi assurer une meilleure sécurité des élèves et du personnel des centres de services scolaires et des commissions scolaires. Ces mesures touchent un grand nombre d'intervenants. L'implication de toutes les personnes interpellées est importante à la prévention des accidents.

Le RGR, à la demande des organismes participants, a reconduit un contrat d'assurance afin de répondre à leurs besoins en ce qui concerne les voyages étudiants à l'étranger.

En regard du volet d'auto-assurance, les principales données de 2019-2020 sont :

- 17 143 rapports d'événements ont été répertoriés;
- 45 réclamations ont été reçues;
- 34 de ces réclamations font référence à des événements survenus durant cette année.

Au 30 juin 2020, le RGR compte un total de 175 dossiers de réclamations en cours. La provision pour indemnités cumulées s'élève à 2 133 459,78 \$. Au plan statistique :

- 66 % de cette somme provient des réclamations du CSSDM;
- 18 % de cette somme provient des réclamations du CSSMB;
- 10 % de cette somme provient des réclamations du CSSPI;
- 4 % de cette somme provient des réclamations de la CSEM;
- 2 % de cette somme provient des réclamations de la CSLBP.

Les principales statistiques tirées des 17 143 rapports d'événements démontrent que :

- les blessures corporelles les plus fréquentes touchent la tête;
- les accidents se produisent le plus souvent dans les cours d'école;
- les événements sont plus souvent susceptibles de survenir lors des jeux libres et/ou récréations;
- les rapports proviennent majoritairement de l'ordre d'enseignement primaire;
- les blessures entraînant uniquement une douleur sont nettement les plus fréquentes.

En 2019-2020, la contribution du Comité de gestion au RGR a été fixée à 355 000 \$. Le surplus accumulé du RGR se chiffre à 3 920 995 \$ au 30 juin 2020 et il est suffisant pour assurer la sécurité financière future du RGR, selon la dernière analyse actuarielle du régime, faite en 2018.

Le coût du RGR est très bas en comparaison du marché de l'assurance. Le coût moyen établi sur la base des cinq dernières années représente 0,96 \$ par élève. La moyenne des coûts d'assurances de cinq centres de services scolaires autour de l'île de Montréal pour l'année

2019-2020, se chiffre à 4,23 \$ par élève. Par comparaison, il y a une économie de 796 886 \$ pour l'ensemble du réseau montréalais.

## **Les placements du RGR**

La valeur marchande du portefeuille du RGR est évaluée à 5 542 587,05 \$. Le rendement moyen est de 1,773 % au 30 juin 2020, pour des échéances moyennes de 3,99 années.

## **Les perspectives 2020-2021**

La contribution du Comité de gestion est maintenue à 355 000 \$ pour 2020-2021. Le montant de la contribution des centres de services scolaires et des commissions scolaires demeure inchangé à 75 000 \$. Les dépenses et les provisions pour indemnités envisagées s'établissent à 626 077 \$.

Pour 2020-2021, comme par le passé, le Comité de gestion souscrit une police d'assurance excédentaire qui permet de se prémunir contre les réclamations se situant entre 2 M \$ et 5 M \$. L'assurance responsabilité couvrant les voyages des commissions scolaires a également été renouvelée. Cependant, compte tenu de la pandémie reliée à la Covid 19, les centres de services scolaires et les commissions scolaires ont émis un moratoire sur les voyages à l'étranger.

*Me Malaythip Phommasak*  
Secrétaire générale et directrice du Service juridique





## **Le Régime de gestion des risques en bref**

### **Une réponse à des besoins par l'auto-assurance**

En 1986, le Conseil scolaire de l'île de Montréal, devenu depuis, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, en partenariat avec les commissions scolaires de l'île de Montréal, initiait un processus de consultations et d'analyses actuarielles pour trouver une solution à l'augmentation spectaculaire des primes d'assurance responsabilité.

La solution : le ***Régime de gestion des risques***

Ce régime d'auto-assurance a pour but premier d'assumer la responsabilité civile extracontractuelle des centres de services scolaires et des commissions scolaires participantes, c'est-à-dire la responsabilité envers autrui pour des préjudices corporels, moraux et matériels, sous réserve de certaines exclusions. Il est consigné dans une politique adoptée par le Comité de gestion.

### **Une couverture adaptée à la réalité**

Le RGR couvre l'ensemble des employés, des administrateurs et des dirigeants des organismes participants pour la responsabilité civile générale, alors qu'ils sont dans l'exercice de leurs fonctions. La responsabilité civile des stagiaires, lors de stages non rémunérés, est également prévue.

Les administrateurs et dirigeants comprennent les membres du Conseil d'administration (autrefois Conseil des commissaires) des centres de services scolaires et des commissaires des commissions scolaires ainsi que les membres du Comité de gestion qui ont signifié par écrit leur intention de participer au RGR. De plus, tous les membres des conseils d'établissement et des comités divers des organismes participants prévus par la *Loi sur l'instruction publique* sont assimilés à des administrateurs et dirigeants.

## Services étendus à la clientèle

Les activités du Comité de gestion liées au RGR se divisent en trois mandats principaux : l'*administration générale*, les *services juridiques* et les *mesures de prévention*.

### *Administration générale*



- Gestion du fonds et du financement
- Perception des revenus et paiement des dépenses et des indemnités
- Dotation en experts-conseils
- Émission de rapports d'analyse et de statistiques
- Production du rapport annuel
- Animation et coordination du comité de gestion des risques

### *Services juridiques*



- Enquête
- Expertise
- Représentation devant les tribunaux

### *Mesures de prévention*



- Production et diffusion de documents d'informations de prévention des accidents
- Assistance téléphonique
- Présentation d'activités de formation et de sensibilisation
- Inspection préventive des établissements scolaires

Les succès du RGR sont intimement liés à l'appui et à la vigilance des représentants de tous les organismes participants. La participation des membres des centres de services scolaires et des commissions scolaires au sein du comité de gestion des risques est un atout important. Ils servent d'intermédiaires privilégiés avec le milieu.

Tous les centres de services scolaires et les commissions scolaires de l'île de Montréal ainsi que le Comité de gestion participent actuellement au RGR. Cette adhésion est renouvelée automatiquement tant que le RGR demeure en vigueur ou jusqu'à ce qu'un avis de retrait soit transmis par résolution de l'organisme.

## Le bilan du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020

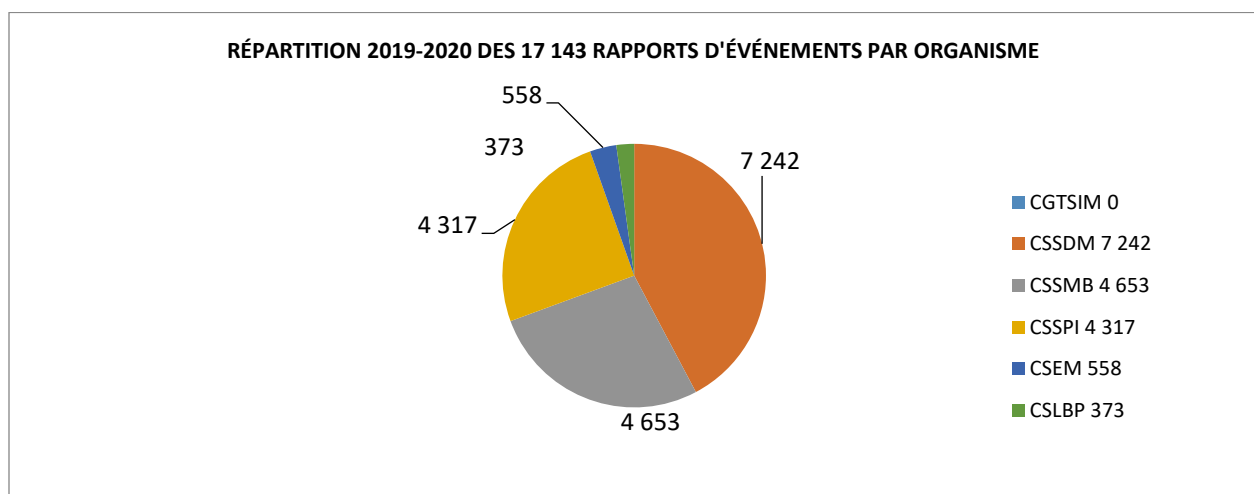
### Les rapports d'événements en 2019-2020

Pour la période en cause, 17 143 événements ont été rapportés par les six organismes participants, une diminution de 8 % par rapport à l'année dernière. Il y a lieu de souligner la fermeture des écoles à compter du mois de mars jusqu'à la fin de l'année scolaire, en raison de la pandémie du Covid-19. Durant cette période, des services de garde en milieu scolaire sont aussi demeurés ouverts.

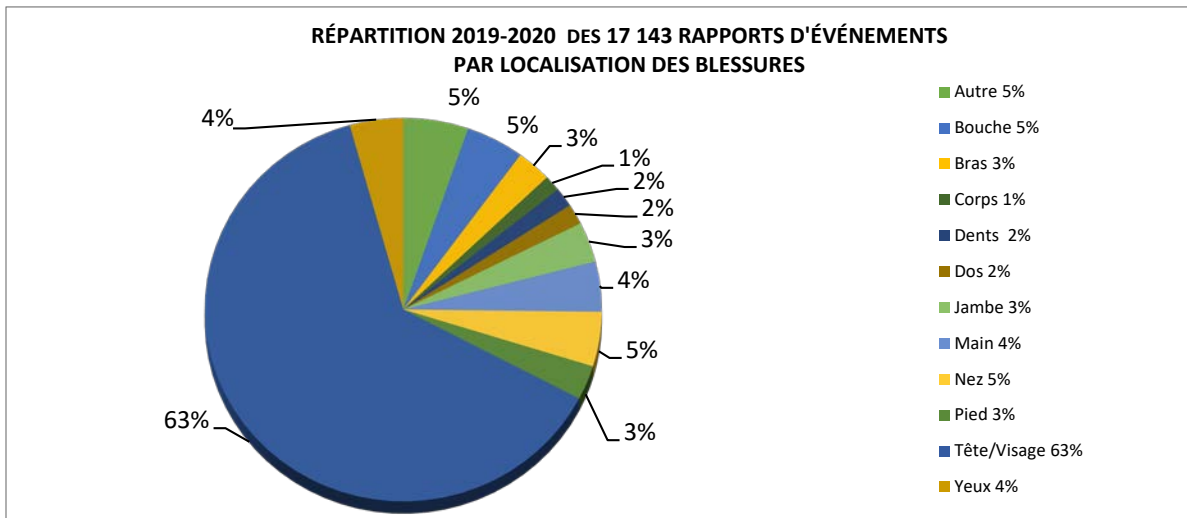
Des 17 143 événements, 45 réclamations ont été reçues dont 34 concernent des événements survenus en 2019-2020. Parmi ces 45 réclamations reçues, 5 réclamations ont été réglées, 40 sont toujours en cours de traitement et des provisions leur ont été attribuées au 30 juin 2020.

Les faits saillants les plus intéressants à l'égard de la répartition des rapports d'événements sont les suivants :

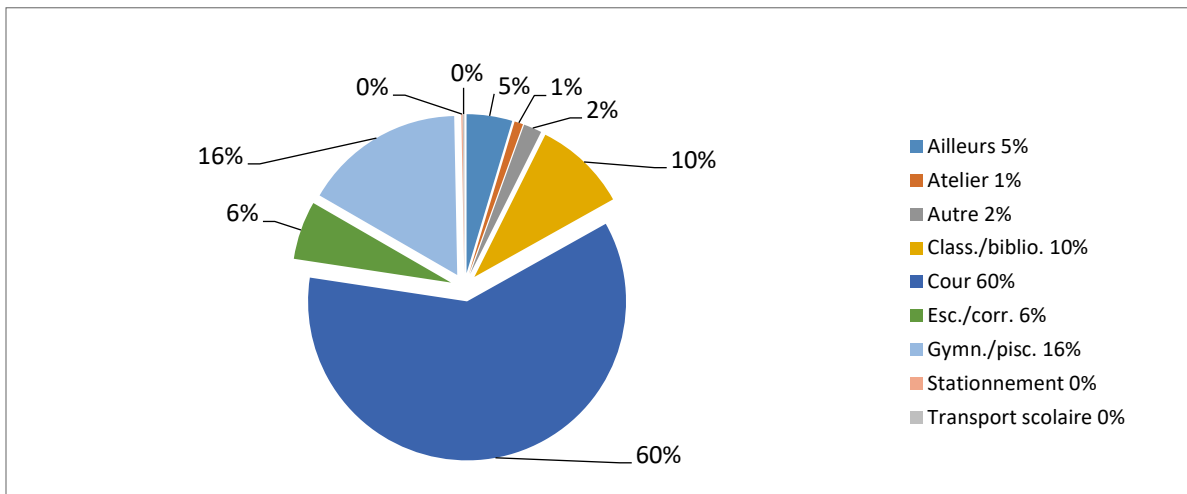
- a) Les rapports reçus sont représentés comme suit :
- 42 % pour le Centre de services scolaire de Montréal (7 242)
  - 27 % pour le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (4 653)
  - 25 % pour le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (4 317)
  - 3 % pour la Commission scolaire English-Montréal (558)
  - 2 % pour la Commission scolaire Lester-B.-Pearson (373)



b) La majorité des blessures se situe au niveau de la tête/visage (63 %)



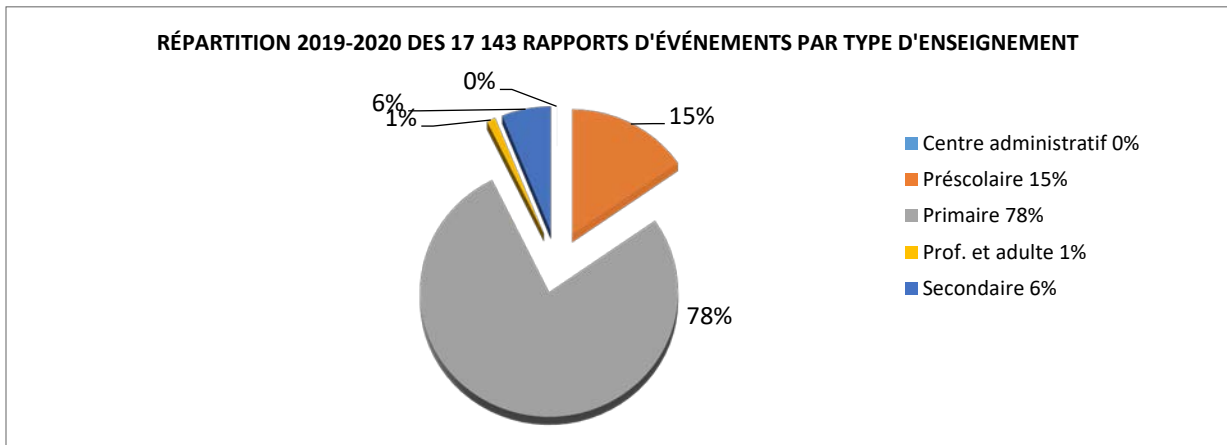
c) La majorité des événements se sont produits dans les cours d'école (60 %)



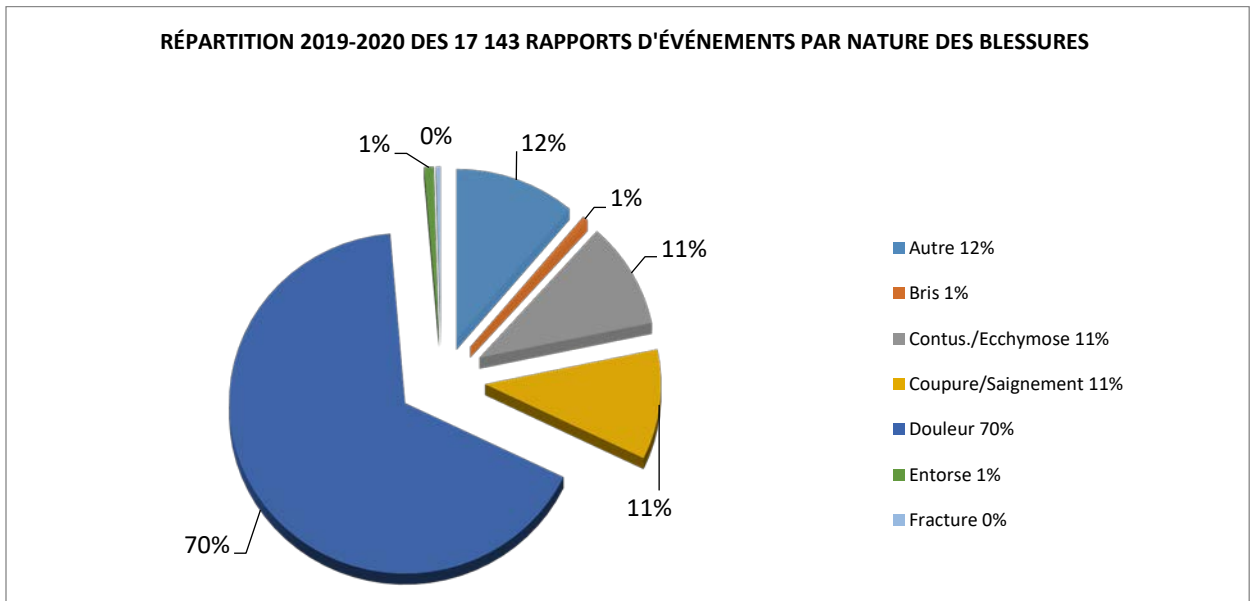
d) Deux types d'activités relatives à l'activité physique sont à l'origine de 60 % des accidents :

- 49 % lors des récréations et jeux libres
- 11 % lors des cours d'éducation physique

e) Le niveau d'enseignement primaire se voit attribuer 78 % des événements.



f) La nature des blessures est répartie en six groupes dont les plus fréquentes (92 %) sont les douleurs (70 %), les contusions et ecchymoses (11 %) et les coupures (11 %). En analysant ces données, seulement 1 % des événements rapportés comportent un préjudice corporel sérieux. Il s'agit de 242 événements sur un bassin de plus de 244 028 élèves.



## **Les réclamations, les indemnités et les provisions pour 2019-2020**

En 2019-2020, 34 événements rapportés ont donné lieu à des réclamations, représentant 0,20 % des événements rapportés.

Une provision pour indemnités est attribuée à chaque réclamation dès l'ouverture du dossier. Elle sera ajustée en cours de traitement et radiée lors de la fermeture du dossier, soit par abandon, par règlement hors cour, par jugement, par paiement d'un tiers ou par prescription.

Les 45 réclamations reçues cette année ont cheminé de la façon suivante : cinq réclamations ont été réglées. Donc, 40 réclamations sont pendantes, engendrant des provisions pour indemnités de 190 669,91 \$.

Dans l'éventualité où toutes ces réclamations donnaient lieu à un versement d'indemnités conformément au montant des provisions, elles seraient défrayées, en partie, par les franchises des centres de services scolaires et des commissions scolaires, pour une somme de 65 659,78 \$ tandis que le RGR en assumerait 125 010,13 \$.

L'annexe B présente les montants des provisions pour indemnités à payer à la suite des réclamations connues au 30 juin 2020. À cette même date, 175 dossiers de réclamations sont toujours en traitement pour une provision pour indemnités de 2 133 459,78 \$. La répartition de cette provision par organisme est la suivante :

66 % Centre de services scolaire de Montréal	4 % Commission scolaire English-Montréal
18 % Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	2 % Commission scolaire Lester-B.-Pearson
10 % Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île	

Les 45 réclamations reçues en 2019-2020 proviennent des organismes suivants :

41 % Centre de services scolaire de Montréal	4 % Commission scolaire English-Montréal
28 % Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	2 % Commission scolaire Lester-B.-Pearson
24 % Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île	

## **L'état des revenus, dépenses, indemnités et le coût du RGR**

L'annexe C représente les revenus et dépenses du RGR pour l'année 2019-2020. Les dépenses, sans tenir compte des indemnités, représentent 322 696 \$ dont :

- 104 795 \$ pour l'assurance excédentaire et l'assurance couvrant les voyages à l'étranger
- 217 901 \$ pour l'administration et la prévention

Les indemnités et les provisions pour indemnités ont généré une dépense de 139 305 \$ pour l'année courante. Les provisions pour indemnités des réclamations des années antérieures ont nécessité un ajustement de 171 129 \$. Cette correction de la provision des années antérieures a fait diminuer les coûts du Régime pour l'année 2019-2020. Ainsi, le coût du Régime est de 86 694 \$.

Les revenus ont totalisé 565 327 \$ dont :

- 355 000 \$ pour la contribution du Comité de gestion
- 75 000 \$ pour la contribution des commissions scolaires
- 135 327 \$ de revenus d'intérêts

Il résulte un surplus d'exercice de 274 455 \$. Ce surplus accumulé se chiffre à 3 920 995 \$ au 30 juin 2020.

Pour calculer le coût du RGR par élève, un coût moyen sur cinq ans est utilisé afin d'équilibrer les coûts provenant de la révision des provisions pour indemnités des années antérieures. Le coût moyen par élève calculé en 2019-2020 est de 0,96 \$.

## **Les mesures de prévention**

Les mesures de prévention sont principalement constituées des activités de sensibilisation et d'information, et des inspections de prévention. Elles ont pour objectif de diminuer la fréquence et la gravité des accidents et de diminuer les risques.

Une somme de 68 851 \$ a été consacrée pour les diverses activités de prévention, mentionnées plus haut, dans le cadre du RGR au cours de l'année 2019-2020.

En ce qui a trait à l'inspection des établissements scolaires, elle a été suspendue du mois de mars au mois de septembre 2020, en raison de la fermeture des écoles liée à la pandémie du Covid-19. Ainsi, seulement 22 établissements ont fait l'objet d'une visite d'inspection générale de prévention. Cette opération a coûté 16 384,05 \$. En temps normal, le RGR assume le coût des services d'une firme spécialisée dans le domaine pour procéder à la visite d'environ 10 % du parc immobilier des centres de services scolaires et des commissions scolaires de l'île de Montréal. Les corrections suggérées par ces rapports sont transmises tant à l'établissement qu'au Service des ressources matérielles de la commission scolaire concernée.

Des outils de prévention tels que le « Manuel de responsabilité civile dans les écoles » et le « Guide de sécurité de certaines activités sportives et parascolaires » sont disponibles pour les directeurs d'établissements et les organisateurs d'activités. Avec la collaboration des membres du comité RGR, la promotion de ces outils est faite de façon continue.



## **Les économies 2019-2020**

Le coût de l'assurance responsabilité de cinq centres de services scolaires environnant l'île de Montréal a été recensé et comparé au coût du volet assurance du RGR. Le coût moyen de ces cinq centres de services scolaires se situe à 4,23 \$ par élève. Le coût du volet assurance du RGR, établi sur la moyenne des coûts des cinq dernières années, a été de 235 352 \$, soit l'équivalent d'un coût de 0,96 \$ par élève. En effet, en souscrivant à des polices d'assurances équivalentes, sur la base de la moyenne du coût d'assurance des cinq centres de services scolaires environnantes, la prime aurait été, compte tenu des 244 028 élèves, de 1 032 238 \$. Il s'agit d'une économie de 796 886 \$ pour l'année.

Le surplus accumulé du RGR s'établit, en date du 30 juin 2020, à 3 920 995 \$. Le RGR est en très bonne santé financière selon l'étude actuarielle du Régime effectuée avec les données compilées au 30 juin 2018. Cet état de fait permet de conserver la participation des centres de services scolaires et des commissions scolaires et leur montant de franchise au niveau actuel sans aucune augmentation, et ce, depuis presque 25 ans.

Le RGR présente des avantages certains au plan de la prévention, de l'expertise juridique, des formations, des publications, de l'analyse des risques encourus ainsi que de la stabilité des coûts de la couverture.



## **Les bilans révisés des années antérieures (1<sup>er</sup> janvier 1987 au 30 juin 2020)**

### **Dossiers actifs par année scolaire**

Au terme de chaque année scolaire, les bilans annuels antérieurs sont révisés à la lumière de l'évolution des dossiers (règlements hors cour, jugements des tribunaux, paiements par un tiers, prescriptions, etc.).

Voici l'état des dossiers encore actifs :

- ↪ 1999-2000 : 1 dossier actif
- ↪ 2008-2009 : 1 dossier actif
- ↪ 2012-2013 : 2 dossiers actifs
- ↪ 2014-2015 : 2 dossiers actifs
- ↪ 2015-2016 : 2 dossiers actifs
- ↪ 2016-2017 : 46 dossiers actifs
- ↪ 2017-2018 : 49 dossiers actifs
- ↪ 2018-2019 : 38 dossiers actifs
- ↪ 2019-2020 : 34 dossiers actifs



## **Le bilan et l'état des revenus et dépenses**

L'annexe C présente les états des revenus et dépenses 2019-2020 du RGR.

Globalement, pour les 34,5 années en cause :

- Les revenus totalisent 18 064 87 \$;
- Les dépenses diverses du RGR totalisent 14 143 883 \$;
- Il y a un surplus accumulé au 30 juin 2020 de 3 920 995 \$.

L'annexe D représente le bilan du RGR au 30 juin 2020.



## **Les perspectives**

### **Le budget 2020-2021 du RGR et son financement**

Le financement du RGR se compose de quatre sources. Elles sont estimées comme suit :

- 355 000 \$ de contribution du Comité de gestion;
- 135 000 \$ provenant des revenus d'intérêts;
- 75 000 \$ de contribution des cinq centres de services et commissions scolaires;
- 94 073 \$ d'appropriation du surplus accumulé.

Les dépenses projetées se chiffrent à 659 073 \$ et comprennent notamment :

- 250 000 \$ attribués à la provision pour indemnités à la suite d'événements dont le coût dépasse la franchise de 2 500 \$;
- 232 000 \$ attribués à la prévention;
- 177 073 \$ destinés à l'administration du RGR





## Les Annexes



## **Annexe A – Membres du comité de gestion des risques du RGR pour 2019-2020 au 30 juin 2020**

Centre de services scolaire de Montréal	Me Geneviève Laurin
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	Me Marie-France Dion
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île	Me Valérie Biron
Commission scolaire English-Montréal	Me Lucie Roy
Commission scolaire Lester-B.-Pearson	Me François Hamel
	Me Geneviève Dugré
Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal	Me Malaythip Phommasak
	Me Thu Mai Nguyen

Nous désirons souligner leur engagement et leur expertise et les en remercier.



RÉGIME DE DESTION DES RISQUES

Provision pour indemnités à payer **12 MOIS** => 01 juillet 2018 au 30 juin 2020

	Provision pour indemnités à payer				Variation Fonds RGR B-F	Provision pour franchise excédentaires à payer		Variation Franchises exc. L-N
	Au 30 juin 2020		Au 30 juin 2019			30 juin 2020	30 juin 2019	
	Fonds RGR Col M - anal. Rés	C.S. Col L - anal. Rés	Fonds RGR Col M - anal. Rés.	C.S. Col N - anal. Rés		Col X - anal. Rés	Col X - anal. Rés	
1993-1994	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1994-1995	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1995-1996	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1996-1997	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1997-1998	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1998-1999	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1999-2000	63 784,00	2 500,00	63 784,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	
2000-2001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2001-2002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2002-2003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2003-2004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2004-2005	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2005-2006	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2006-2007	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2007-2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2008-2009	57 500,00	2 500,00	57 500,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	
2009-2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2010-2011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2011-2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2012-2013	47 501,00	2 500,00	47 500,00	2 501,00	1,00	0,00	0,00	
2013-2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2014-2015	4 500,00	2 501,00	141 000,00	10 001,00	(136 500,00)	0,00	0,00	
2015-2016	42 845,49	2 500,00	97 500,00	23 900,00	(54 654,51)	0,00	2 394,25	
2016-2017	285 479,25	88 851,31	373 228,00	116 659,81	(87 748,75)	47 397,18	71 806,68	
2017-2018	1 066 234,29	83 743,70	1 018 023,61	79 513,06	48 210,68	40 278,80	33 298,16	
2018-2019	155 199,92	34 649,91	114 974,00	28 357,94	40 225,92	0,00	0,00	
2019-2020	125 010,13	65 659,78	0,00	0,00	125 010,13	14 294,53	0,00	
<b>Total</b>	<b>1 848 054,08 \$</b>	<b>285 405,70 \$</b>	<b>1 913 509,61 \$</b>	<b>265 932,81 \$</b>	<b>(65 455,53) \$</b>	<b>101 970,51 \$</b>	<b>107 499,09 \$</b>	
	<b>2 133 459,78</b>		<b>2 179 442,42</b>		Écriture no 2	total provisions	Écriture no 3	
Registre	<u>2 133 459,78</u>		<u>2 179 442,42</u>			1 950 024,59		



## Régime de gestion des risques

## Revenus et dépenses

Pour les périodes du 1<sup>er</sup> janvier 1987 au 30 juin 2020

	Cumulatif 1987-2009	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Cumulatif 1987-2020
<b>REVENUS</b>												
Contribution du Comité de gestion	6 946 319 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000	355 000	10 496 319 \$
Contribution des commissions scolaires	1 507 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	2 257 000
Revenus d'intérêts	4 019 168	163 208	141 099	116 242	114 277	110 896	114 655	119 857	124 468	135 498	135 327	5 294 695
Revenus divers	16 816	48	0	0	0	0	0	0	0	0		16 864
	<b>12 489 303 \$</b>	<b>593 256 \$</b>	<b>571 099 \$</b>	<b>546 242 \$</b>	<b>544 277 \$</b>	<b>540 896 \$</b>	<b>544 655 \$</b>	<b>549 857 \$</b>	<b>554 468 \$</b>	<b>565 498</b>	<b>565 327 \$</b>	<b>18 064 878 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>												
<b>Indemnités année courante</b>												
Indemnités	4 362 994 \$	288 271 \$	492 851 \$	205 300 \$	165 500 \$	498 001 \$	286 500 \$	354 471	208 834 \$	114 974	125 010	7 102 706 \$
Franchises excédentaires	234 136	41 512	44 824	27 887	20 045	23 017	20 975	57 524	13 335	0	14 295	497 550
<b>Indemnités années antérieures (note 1)</b>												
Indemnités	58 135	186 906	(582 956)	(212 013)	(459 820)	(150 844)	(422 729)	(183 515)	(408 797)	474 337	(151 306)	(1 852 602)
Franchises excédentaires	(46 674)	(7 109)	(66 574)	(69 464)	(50 078)	(27 731)	(33 121)	(18 242)	(30 345)	(8 239)	(19 823)	(377 400)
<b>Prévention</b>	1 286 812	122 507	98 435	110 968	106 271	86 921	77 160	80 578	79 881	81 770	68 851	2 200 154
<b>Assurance excédentaire et voyage</b>	1 066 527	102 436	104 936	108 870	108 870	102 370	102 370	102 370	102 370	103 624	104 795	2 109 538
<b>Administration</b>												
Rémunération	1 675 433	99 279	99 784	101 763	103 503	105 546	105 795	111 172	110 643	114 884	106 525	2 734 327
Services et contrats	627 080	46 821	59 777	24 382	9 046	42 319	16 815	20 357	91 644	68 634	15 480	1 022 355
Autres dépenses	382 610	27 337	27 078	38 968	28 323	27 116	27 077	28 456	26 519	25 850	27 045	666 379
<b>Compensations et adhésions</b>	40 876	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 876
	<b>9 687 929 \$</b>	<b>907 960 \$</b>	<b>278 155 \$</b>	<b>336 661 \$</b>	<b>31 660 \$</b>	<b>706 715 \$</b>	<b>180 842 \$</b>	<b>553 171 \$</b>	<b>194 084 \$</b>	<b>975 834</b>	<b>290 872 \$</b>	<b>14 143 883 \$</b>
<b>SURPLUS ( DÉFICIT )</b>	<b>2 801 374 \$</b>	<b>(314 704) \$</b>	<b>292 944 \$</b>	<b>209 581 \$</b>	<b>512 617 \$</b>	<b>(165 819) \$</b>	<b>363 813 \$</b>	<b>(3 314) \$</b>	<b>360 384 \$</b>	<b>(410 336)</b>	<b>274 455 \$</b>	<b>3 920 995 \$</b>
<b>COÛT DU RÉGIME (note 2)</b>	<b>4 365 133 \$</b>	<b>622 197 \$</b>	<b>38 621 \$</b>	<b>109 451 \$</b>	<b>(188 888) \$</b>	<b>508 898 \$</b>	<b>(10 973) \$</b>	<b>352 736 \$</b>	<b>(10 265) \$</b>	<b>758 566</b>	<b>86 694 \$</b>	<b>6 632 170 \$</b>
Coût moyen sur 5 ans (total sur 34 ans) (note 3)		434 316 \$	359 370 \$	304 174 \$	190 609 \$	218 056 \$	91 422 \$	154 245 \$	130 302 \$	319 792	235 352	195 064 \$
Coût par élève ( coût moyen sur 5 ans )			1,64 \$	1,38 \$	0,85 \$	0,97 \$	0,40 \$	0,67 \$	0,55 \$	1,32	0,96	

$$=+86\,693+758\,566-10\,265+352\,736-10\,973=1\,176\,757/5\text{ années}$$

$$=235\,351\$/244\,028\text{ élèves}$$





---

## Annexe D - Bilan du RGR au 30 juin 2020

### Régime de gestion des risques

#### Bilan au 30 juin 2020

<b>Actif</b>	<b>30 juin 2020</b>	<b>30 juin 2019</b>
Comptes à recevoir – Centre de services scolaire et commissions scolaires	5 000, 00 \$	5 000,00 \$
Avances au Comité de gestion	411 288, 05 \$	527 212,67 \$
Placements à long terme	5 439 127, 49 \$	5 131 035,59 \$
Intérêts courus sur les placements	15 576, 28 \$	6 301,60 \$
	<b>5 871 021, 82 \$</b>	<b>5 669 549,86 \$</b>

<b>Passif</b>	<b>30 juin 2020</b>	<b>30 juin 2019</b>
Frais courus à payer	0 \$	2 000, 00 \$
Provision pour indemnités	1 848 054, 08 \$	1 913 509, 61 \$
Provision pour franchises excédentaires	101 970, 51 \$	107 499, 09 \$
Réserve du Fonds	3 920 997, 23 \$	3 646 514, 16 \$
	<b>5 871 021, 82 \$</b>	<b>5 669 549, 86 \$</b>